

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2009

Réception par le Prefet : 12/11/2009

Publication : 13/11/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-14-5-6

Séance du vendredi 6 novembre 2009

PARTICIPATION DEPARTEMENTALE POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DES EQUIPEMENTS DE LOISIRS ETE/HIVER PROGRAMME 2009

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération N° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE :

- d'accorder des subventions pour un montant total de 570 231 € sur un montant subventionnable de 1 436 430 € H.T. au syndicat mixte d'aménagement des stations de la Vallée de Munster pour les opérations détaillées dans le tableau du rapport concernant le site du Schnepfenried et de l'imputer à hauteur de 345 607 € sur l'AP N° 2/2007, programme F043 chapitre 204, nature 20415, fonction 94, à partir de l'opération générique N° 577 et à hauteur de 224 624 € sur l'AP N° 1/2009, programme F044, chapitre 204, nature 20415, fonction 94, à partir de l'opération générique N° 579,
- d'accorder des subventions pour un montant total de 28 931 € sur un montant subventionnable de 50 050 € H.T. au syndicat mixte du Markstein-Grand Ballon pour les opérations détaillées dans le tableau du rapport concernant le site du Markstein et de l'imputer à hauteur de 18 931 € sur l'AP N° 2/2007, programme F043 chapitre 204, nature 20415, fonction 94, à partir de l'opération générique N° 577 et à hauteur de 10 000 € sur l'AP N° 1/2009, programme F044, chapitre 204, nature 20415, fonction 94, à partir de l'opération générique N° 579,

- d'accorder une subvention d'un montant de 3 466 € sur un montant subventionnable de 3 852 € H.T. à la Communauté de Communes du Val d'Argent pour l'opération visite RI30 sur le site des Bagenelles et de l'imputer sur l'AP N° 1/2009, programme F044, chapitre 204, nature 20414, fonction 94, à partir de l'opération générique N° 580,
- d'autoriser le versement de ces montants aux collectivités concernées.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président


Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions